



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## autoroutes

Question écrite n° 75260

### Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le projet de privatisation des autoroutes. Ce projet modifie, en effet, les perspectives d'intervention de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). Celle-ci ne recevrait qu'une infime partie du produit attendu de la privatisation (1 milliard d'euros sur les 11 milliards prévus) et devrait trouver son financement dans d'autres ressources : taxe d'aménagement du territoire, redevance d'usage du domaine par les autoroutes, produit des amendes des radars automatiques. Or la création de l'agence, dont la finalité était la réalisation et le développement d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales ou portuaires, reposait sur des ressources pérennes basées sur les dividendes autoroutiers. De surcroît, il est prévu que l'agence intervienne dans les financements prévus dans les contrats de plan État-région pour le ferroviaire, ce qui constituerait une charge plus importante que la recette de substitution promise par l'État. Le projet de privatisation des autoroutes et ses répercussions sur le financement de l'AFITF suscite donc des interrogations relatives notamment à son périmètre d'intervention, à son articulation au regard des décisions attendues (comme la directive européenne Eurovignette) ou à la prise en compte du nouveau contexte de décentralisation du secteur des transports et donc la question de l'avenir de l'investissement sur le réseau routier national transféré. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce sujet et lui apporter des précisions sur les diverses questions induites par la décision de privatisation.

### Texte de la réponse

Le 8 juin dernier a été engagé le processus de cession des participations détenues par l'État dans les sociétés publiques concessionnaires d'autoroutes. Après consultation de la Commission des participations et des transferts, le Gouvernement a, le 14 décembre dernier, retenu comme acquéreurs : pour ASF : Vinci ; pour APRR : le consortium composé d'Eiffage et Macquarie ; pour Sanef : le consortium composé d'Abertis, AXA, Caisse des dépôts et consignations, CNP Assurances, Financière et Foncière de Participations et Prédica. Le produit total de la cession des participations de l'état et Autoroutes de France (ADF) dans les sociétés ASF, APRR et Sanef s'élèvera à environ 14,8 milliards d'euros. Les acquéreurs retenus sont ceux dont les offres sont apparues les mieux-disantes à l'issue de l'analyse multicritères opérée en application du cahier des charges de la consultation. Cette opération est donc une réussite sur le plan de la valorisation du patrimoine public mais également pour l'intérêt général et l'intérêt des salariés des sociétés concessionnaires en particulier, car les exigences de qualité du service public autoroutier ont été prises en compte au niveau où il le fallait tout au long du processus. S'agissant de la question particulière de l'Agence de financement des infrastructures de transports (AFITF), à la suite de la décision de cession par l'État de ses participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes, elle sera renforcée afin de lui permettre de financer les projets décidés lors du comité interministériel d'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 et la part de l'État dans le volet transport des contrats de plan État-régions. Pour cela, l'AFITF recevra une dotation exceptionnelle de 4 milliards d'euros issue de la privatisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Par ailleurs, elle sera dotée de ressources pérennes provenant du produit de certaines taxes et redevances

(redevances domaniales payées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, taxe d'aménagement du territoire, 40 % des amendes perçues par la voie des radars automatiques). De plus, elle recevra, en 2006, une subvention de l'État de 394 millions d'euros provenant des programmes « réseau routier national » et « transports terrestres et maritimes ». Ces ressources permettront à l'AFITF de financer 2 milliards d'euros d'investissements dans le secteur des transports en 2006. Ces moyens traduisent l'orientation du Gouvernement en faveur d'une relance des grands chantiers d'infrastructures.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Leroy](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75260

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9393

**Réponse publiée le :** 11 avril 2006, page 4022